

RENAISSANCE

EHPAD

PRÉSENTATION

Le groupe Renaissance naît en 2011, de l'association entre Lionel Chapon et Jérôme Corbineau ayant tous les deux une grande expérience dans la gestion des EHPAD.

Lionel CHAPON, est juriste de formation, spécialisé en Droit de la santé, il est membre fondateur et délégué général adjoint de L'Institut Français d'expertise hospitalière. Il devient secrétaire Général et membre du Comité de direction du groupe Medidep (aujourd'hui Korian) en 2002 avant de rejoindre le Groupe GDP Vendôme en tant que directeur des exploitations en 2005.

Jérôme Corbineau, juriste de formation, spécialisé en Droit de la Santé, devient délégué général adjoint de l'Institut Français d'expertise hospitalière en 1999 avant de devenir délégué général d'un GIE de 16 groupes de cliniques totalisant 60 établissements en 2003.

le groupe a bénéficié du soutien de BPI France qui est intervenu via un FCPI en obligations convertibles et a accompagné la reprise de la SAS Château de la Fontaine aux Cossons . Les 4 filiales opérationnelles sont toutes in bonis (2019)

LES POINTS FORTS

- L'expérience des associées couplé à leur forte implication dans l'exploitation représente un atout indéniable pour le développement du groupe



Le Château de la Fontaine aux Cossons, Vaugrigneuse (91)



Le Château de Cressé, Bourg-Charente (16)

COORDONNÉES	
Siège	,
Téléphone	
Email	jerome.corbineau@grp-renaissance.fr
Site Web	
Siret	
Marque	RENAISSANCE

CHIFFRES CLÉS	
Création	2011
Chiffre d'affaires	10,3 M€ en 2019
Collaborateurs	
Résidences	4
Lits	
Autre	Capital Social : 700 000 € répartis entre 2 associés : EURL 2L2C dirigée par Lionel CHAPON (50%) SARL ADC dirigée par Jérôme CORBINEAU (50%) Résultat net des 4 filiales en 2019 : 172 K€

L'EHPAD : UN MARCHÉ PROFOND ET ENCADRÉ

Les EHPAD sont des résidences ayant obtenu un agrément public pour accueillir des résidents en situation de dépendance. Avec des prix allant de 60 à 150 € / jour, donc avec un standing très disparate, et un niveau de prise en charge propre à chaque établissement, les EHPAD sont inégalement répartis sur le territoire national, mais présentent globalement des taux d'occupation moyens de 97 %.

Avec une offre d'hébergement largement inférieure à la demande (5 millions de personnes âgées à l'horizon 2060) et une offre largement insuffisante, le marché a naturellement intéressé les acteurs institutionnels (foncières, OPCI, SCPI, ...) qui possèdent la majorité des murs des établissements, mais également les propriétaires particuliers dans le cadre de la location meublée. Le marché est profond, soumis à un numerus clausus strict et utile à la société. Depuis 2014, les ouvertures de nouveaux établissements sont rares, les pouvoirs publics incitant à favoriser les solutions d'accompagnement à domicile. Les établissements commerciaux privés représentent environ 25 % des lits en EHPAD et représentent un marché de l'ordre de 120 000 lits.

Les exploitants d'EHPAD en France constituent des références en Europe et sont, pour les premiers, des acteurs de taille mondiale. Avec des taux de rentabilité élevés, les 3 premiers acteurs sont concentrés sur la croissance de leur parc à l'international. Les acteurs entre le rang 4 et 7 sont engagés dans des opérations de croissance externe sur le marché français et, avec l'appui de puissants fonds financiers, participent à la concentration du secteur, qui devient de plus en plus professionnel.